



## LE RAJ EN CONGRÈS

Une scission qui demeure obscure

# Cinquante jeunes quittent le RAJ

par Claude Dionne

Une cinquantaine de jeunes ont quitté le Regroupement Autonome des Jeunes (RAJ) parce qu'ils et elles en ont été dépossédé-e-s «par une minorité de gens ayant une conception autoritaire, directive voire militaire, du fonctionnement de cette organisation».

C'est du moins l'accusation, qu'elles et ils ont portée en conférence de presse après avoir quitté en bloc le plancher du 5e Congrès du RAJ qui se tenait à Montréal du 30 août au 2 septembre, sous le thème «s'organiser en plus grand nombre, pour impulser la révolte». «Nous ne reconnaissons pas le Congrès» explique Thomas Kearns, un des porte-parole du groupe dissident. «Nous ne reconnaissons pas la légitimité de celles et de ceux qui veulent se servir à leurs fins des luttes, du travail et de la volonté des jeunes du RAJ. Nous quittons définitivement».

Le RAJ n'en continue pas moins à fonctionner. Les membres de l'exécutif nouvellement élu, interrogés sur les raisons de cette scission, apportent quelques précisions. «D'abord, soutient Alain Bissonnette, comment peut-on nous accuser de dirigisme autoritaire? Nous avons voté de mettre sur pied des 'comités de bases' pour avoir un contact plus direct avec les jeunes. Nous avons aussi, même en l'absence des dissidentes et dissidents, fait des concessions sur de nombreux points, allant même jusqu'à mettre en dépôt des éléments trop controversés».



Le congrès du RAJ a connu des moments d'éparpillements pendant lesquels des délégués-és tentaient de trouver une solution à la crise qu'a traversé l'organisation.

«Je pense, poursuit M. Bissonnette, que notre ouverture et notre bonne volonté ont été largement démontrées. Nous ne pouvons tout de même pas les retenir de force».

Lors du Congrès, les délégué-e-s ont voté comme éléments d'un plan d'action des États Généraux, des actions pour dénoncer les politiques gouvernementales dans le cadre de la course à la présidence du PQ, etc.

Ces actions n'ont-elles pas l'appui des dissidentes et dissidents? Pourquoi alors quitter? La plate-forme de revendications n'est-elle pas la même pour les deux tendances? Quel intérêt y a-t-il à partir en ce moment?

De l'avis de plusieurs, la scission intervenue au dernier Congrès, a été planifiée et poussée par le collectif de la revue *Révoltes*. On souligne également, la présence

d'anarchistes et de membres de la LJCQ (Ligue des Jeunes Communistes du Québec-pro Moscou). D'autres poussent leur analyse jusqu'à prétendre que le choix du lieu du Congrès (Montréal) ne relève pas strictement du hasard: il fallait un endroit où les media pourraient facilement se déplacer. À de telles accusations, l'équipe dissidente se contente de répondre que *Révoltes* n'est pas un groupe politique.

Somme toute, la décision prise par un certain nombre de délégué-e-s de quitter le Congrès demeure très obscure. Il appert qu'il faudra encore quelques jours, avant de préciser tout cela. Et c'est plutôt en terme de semaines, voire même de mois, qu'il faut parler lorsque nous essayons de voir quel sera le type de la «nouvelle» organisation que le groupe dissident veut mettre sur pied.

## La contribution minimale impose une double pénalité

Des dizaines de milliers d'étudiantes et d'étudiants ont cherché en vain un emploi tout au long de l'été. Il n'est pas exagéré de croire que parmi eux et parmi elles, un nombre assez important n'ont pu reprendre leurs études, faute de ressources financières.

exige de l'étudiante ou de l'étudiant. Autrement dit, le gouvernement établit dès le départ que chaque étudiante et étudiant a travaillé un certain nombre de semaines au cours de l'été, peu

Cette dure réalité, certaines et certains pourront tenter de la cacher, avec à l'appui les chiffres de Statistiques Canada qui prétend que *seulement* un-e étudiant-e sur cinq environ ne s'est pas trouvé d'emploi cet été. «Mais ces statistiques sont trompeuses», soutient François Giguère, porte-parole de l'ANEQ. En effet, pour Statistiques Canada, il suffit d'avoir travaillé *une seule journée* pendant l'été pour être considéré-e comme une étudiante ou un étudiant ayant occupé un emploi estival.

«Ainsi, démontre le représentant de l'ANEQ, le taux réel doit bien être le double, sinon le triple, des statistiques officielles.»

Faute d'avoir obtenu des revenus suffisants leur permettant de payer leurs frais de scolarité, leur matériel scolaire et les autres frais d'étude en plus d'assurer leurs frais de subsistance (logement, nourriture, transport, etc.) tout au long de l'année scolaire, les étudiantes et les étudiants se tourneront alors vers le régime de prêts et bourses, qui doit venir en aide aux plus nécessiteuses et aux plus nécessiteux.

Toutefois, les «chanceuses et les chanceux» qui démontreront leur éligibilité au régime d'aide financière seront doublement pénalisés-e-s. Comment? Eh bien, le montant qu'on accorde aux «bénéficiaires» des prêts et bourses est diminué par une *contribution minimale* que le gouvernement

importe si elle ou s'il a réussi dans la réalité à se trouver un emploi. Tant pis pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas trouvé d'emploi ou pour celui ou celle qui n'a travaillé que quelques semaines, voire une seule journée; on déduira quand même une moyenne de 900\$ à ce qu'elle ou ce qu'il recevra en prêt et/ou en bourse.

La même contribution est également exigée de celles et ceux qui veulent entrer au CEGEP après avoir terminé leurs études secondaires.

On ne s'étonnera pas avec une telle mesure que tant de jeunes «décrochent». La contribution minimale n'est pas le genre de mesure qui invite les étudiantes et les étudiants qui ont terminé leur cinquième secondaire à mettre le pied au CEGEP ou à l'université.

Le gouvernement doit donc sans tarder abolir la contribution minimale de l'étudiant-e et développer une grille de calcul qui tiendra réellement compte des revenus des personnes qui font une demande prêts et bourses, conclut M. Giguère.





ÉDITORIAL

# Le RAJ a toujours sa raison d'être

Le Cinquième Congrès du Regroupement autonome des jeunes qui avait lieu dernièrement à Montréal, du 30 août au 2 septembre a été marqué par une scission. Tout près de 50 personnes ont en effet décidé de quitter le RAJ pour ne plus y revenir. C'est à tout le moins ce qu'elles ont précisé dans les jours qui ont suivi le Congrès.

Pour plusieurs, il est encore trop tôt pour risquer quelque hypothèse que ce soit sur l'avenir du RAJ. Pourtant quelques précisions doivent nous permettre de mieux saisir les enjeux que sous-tendent les événements des derniers jours.

Tout d'abord, il doit être clair que les divergences de vue qui ont conduit au départ d'une partie des délégué-e-s ne sont pas apparues subitement sur le plancher du 5e Congrès. Depuis longtemps, elles étaient présentes au RAJ.

Il est généralement admis de part et d'autre que deux visions principales «s'affrontent» au RAJ; une première qui s'appuie essentiellement sur la spontanéité d'action-media (actions directes), et une seconde qui travaille plus à des mobilisations de masses pour construire une organisation large de la jeunesse.

Ces divergences se reflètent aussi à d'autres niveaux. Ainsi, pour les tenants et les tenants de l'action directe, les statuts et règlements apparaissent plutôt comme une contrainte qui fait fuir le monde que comme un acquis qui permet un fonctionnement clair connu de toutes et de tous.

Pierre Sabourin, un ancien membre de l'exécutif du RAJ, ne glorifie-t-il pas dans le

dernier numéro de la revue Révoltes (n° 4, automne 1985, p. 15) l'absence de statuts et règlements comme quelque chose qui assure au RAJ «un caractère spontané, direct et très rarement bureaucratique». Mais à qui peut servir un fonctionnement mal défini sinon à celles et ceux qui ont le «pouvoir».

Même si nous avons l'impression générale que les revendications du RAJ sont acceptées de toutes et de tous les membres, des divergences existent aussi à ce niveau. Les gens favorables à l'action directe ont ainsi déjà soutenu en assemblée générale de Montréal, par exemple, la revendication du droit à la presse sur la base que les jeunes veulent d'abord et avant tout de l'argent plus qu'un emploi, alors que les énergies des groupes populaires, des organisations syndicales, en fait, de l'ensemble des forces sociales sont consacrées à la lutte pour la création d'emplois. Nous comprenons mieux pourquoi maintenant certaines et certains mettent l'accent presque exclusivement sur la parité dans l'aide sociale. C'est une revendication correcte en soit, qu'on doit toutefois associer à celle du droit au travail.

Il est impossible de ne pas réagir à ses différentes positions, l'ANEQ elle-même étant partie prenante du débat. Membre du RAJ, elle est appelée à se prononcer sur les différentes questions qui confrontent le Regroupement.

L'ANEQ, de part son fonctionnement, ses positions, ses actions, a évidemment un parti pris. C'est ainsi que l'ANEQ a toujours intervenu pour que le RAJ se dote de statuts et règlements, se dote, en fait, de règles minimales

de fonctionnement. C'est ainsi que l'ANEQ a aussi toujours cru bon de défendre au RAJ les actions de masses, celles qui, pensons-nous, sont les plus susceptibles de construire notre rapport de force et de nous permettre de gagner nos revendications. Il ne s'agit pas de nier purement et simplement les actions-media mais plutôt de constater que bien qu'elles puissent accroître la «visibilité» d'une organisation, elles ne suffisent pas pour mener à terme nos luttes et pourraient plutôt être l'illustration d'une fuite en avant, d'un refus d'aller chercher de larges couches de la jeunesse.

Une manifestation peut, dans une certaine mesure, être qualifiée d'action-media mais nous devons reconnaître qu'elle nécessite de chacune et chacun qui y participe développe son discours, son argumentation, en ne s'attardant pas uniquement sur un événement ponctuel.

Que des individus quittent avec fracas une organisation sur la base de telles divergences, certes, cela ne peut nous réjouir. Nous devons par contre nous féliciter du choix que les délégué-e-s ont fait de ne pas profiter d'une quasi-unanimité, évitant de «liquider» à toutes vapeurs tous les points de désaccord. Il semble bien que les compromis importants sur les statuts et règlements, le caucus autonome des femmes, l'action politique autonome, ne ramèneront pas au RAJ les groupes dissidents, mais il laisse néanmoins la porte ouverte.

Les déchirements internes ont malheureusement fait en sorte que le plan d'action que le RAJ s'est voté a été, après le Congrès, presque totalement éclipsé. Ce plan propose

la tenue d'États Généraux de la jeunesse en décembre, un Congrès spécial pour débattre de l'action politique autonome, une campagne d'adhésion et de financement, le développement de solidarités internationales, toutes des perspectives très intéressantes qui devraient contribuer au développement du RAJ.

Et c'est dans ce sens-là que l'ANEQ pense qu'il faille travailler. Bien que la dissidence n'ait pas l'heur de plaire à personne, l'ANEQ est d'avis que le RAJ a encore toutes les raisons d'exister.

Les conditions de vie des jeunes sont toujours aussi criantes que nous ne pouvons nous permettre, nous payer le luxe, pourrions-nous dire, de laisser la voie libre à celles et ceux qui profitent de l'exploitation des jeunes.

Plus que jamais auparavant les jeunes ont besoin d'une organisation combative, plus que jamais le RAJ doit être ce pôle, cette base de regroupement de milliers de jeunes, plus que jamais les jeunes de tous les coins du Québec doivent s'impliquer au RAJ pour le renforcer, le développer et faire en sorte que la jeunesse ait des outils toujours plus importants pour travailler à l'amélioration de ses conditions de vie en général.

Si le RAJ n'était pas nécessaire, il s'écroulerait de lui-même et serait incapable de surmonter la crise interne qui l'a secoué ces derniers jours. Mais ce n'est pas le cas.

L'ANEQ réitère donc son appel à construire l'organisation de masse de la jeunesse, le RAJ.

Le Conseil exécutif de l'ANEQ

## Recherche sur l'accessibilité à l'éducation

### QUELQUES PRÉCISIONS

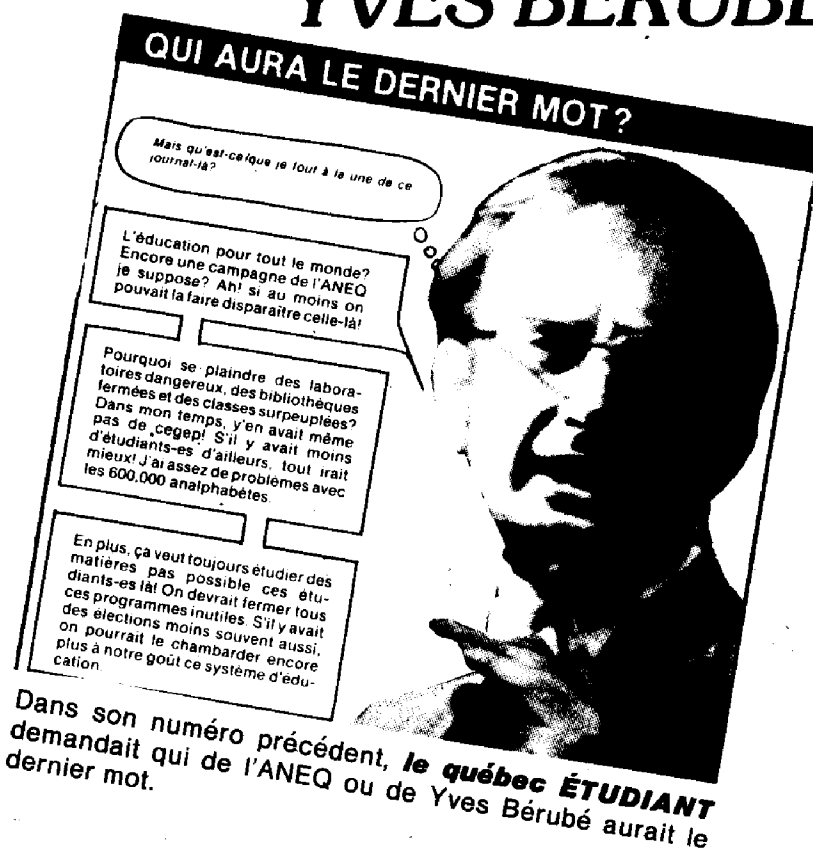
Suite à la parution, dans le numéro précédent, de l'article intitulé «L'ANEQ prépare déjà la prochaine bataille contre le dégel des frais de scolarité», le Québec ÉTUDIANT désire apporter les précisions suivantes.

Comme il devait être clair pour les lecteurs et lectrices, l'équipe de recherche universitaire, devant être dégagée par les Services à la collectivité de l'UQAM, aura à produire, selon les principes d'autonomie chers à l'éthique universitaire, une étude visant à évaluer et identifier les effets d'une augmentation des frais de scolarité

sur l'accessibilité à l'éducation.

Comme toutes et tous l'auront compris, le travail de l'équipe ne s'inscrit pas à proprement dit dans la lutte d'opposition au dégel des frais de scolarité. Il reviendra à l'ANEQ, par la suite, d'utiliser les résultats de l'étude dont l'équipe est garante de la qualité scientifique et méthodologique. Si l'ANEQ désire retenir les services d'une équipe de recherche, c'est qu'elle croit plus que probable que les résultats de l'étude démontreront les effets néfastes d'un dégel des frais de scolarité.

## YVES BÉRUBÉ QUITTE LA VIE POLITIQUE



Mettant fin à la rumeur qui circulait depuis plusieurs semaines, le ministre de l'Enseignement supérieur, Yves Bérubé, a annoncé qu'il ne se représentera pas aux prochaines élections.

Que ce soit par ses attaques aux syndiqués-es du secteur public ou son mépris évident envers le droit à l'éducation, le ministre Bérubé se sera assuré que personne ne s'attriste de son départ. Son image était à ce point ternie, qu'il a refusé de dire quel-le candidat-e il appuie dans la course à la chefferie du P.Q., afin de ne pas lui nuire a-t-il déclaré. Tout comme un rat, il aura quitté le bateau avant qu'il ne coule!

le québec  
ÉTUDIANT



le québec ÉTUDIANT est le journal officiel de l'Association Nationale des Étudiants et Étudiantes du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement où l'association étudiante est membre de l'ANEQ (ainsi que dans un certain nombre d'autres institutions), ce numéro du q.É. est tiré à 25 000 exemplaires.  
Rédaction: Jean-Guy Bérubé, Claude Dionne, François Giguère, Jean-Pierre Paquet, Michelle Emond, Guy Laroche, Manon-Ann Blanchard.  
Maquettes: Claude Dionne, Jean-Pierre Paquet.  
Photocomposition et montage: Interlitho.  
Impression: Interlitho.  
Publité: PUBLI-PEQ, (514) 528-0235.  
Bureau de rédaction: 1581, rue Dufresne, Montréal, H2K 3J6. Tél.: (514) 528-6449.  
Dépôt légal à la Bibliothèque Nationale du Québec et à la Bibliothèque Nationale du Canada.  
ISSN-706-3096.  
le québec ÉTUDIANT est un membre fondateur de la Presse étudiante du Québec (PEQ).

### LE QUÉBEC ÉTUDIANT

Le québec ÉTUDIANT présente chaque mois les événements du mouvement étudiant, du monde de l'éducation, du mouvement des jeunes, de la société. Seul journal étudiant national au Québec, il est indispensable à toutes celles et à tous ceux qui veulent connaître le «point de vue étudiant». Pour être assuré-e de toujours en avoir une copie, chaque mois, ABONNEZ-VOUS!

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom: .....

Adresse: .....

Code postal: ..... Ville: .....

Je vous règle la somme de 10\$ pour mon abonnement d'un an (8 à 10 numéros) au québec ÉTUDIANT

Envoyez votre règlement à: LE QUÉBEC ÉTUDIANT - Abonnements - 1581, rue Dufresne, MONTRÉAL (Québec) H2K 3J6.

## DÉMÉNAGEMENT AU CEGEP DE SOREL-TRACY

## L'association étudiante perd son local

par François Giguère

L'administration du CEGEP de Sorel-Tracy a dernièrement déménagé l'association étudiante dans un nouveau local beaucoup moins accessible ce qui n'a pas été sans provoquer une profonde insatisfaction. Le directeur des services aux étudiants, M. René Léger, a expliqué aux représentantes et représentants de l'association que ce déménagement était nécessaire pour permettre à la coopérative étudiante d'être plus «en vue» et ainsi augmenter son chiffre d'affaire.

«On ne s'oppose pas à ce que la coop fasse plus d'argent, mais il est inadmissible que pour cela on assigne à l'association étudiante un local qui ne peut que l'éloigner de ses membres», précise un porte-parole de l'AGECST, l'Association générale des étudiants et étudiantes du Collège de Sorel-Tracy. Pour le représentant de l'association, le choix de la direction du Collège est un choix politique qui démontre clairement la volonté de cette dernière d'attaquer le droit d'association des étudiantes et des étudiants. «On a préféré nous priver de notre local plutôt que de déménager le bureau-voyage et la salle de jeu situés à côté de l'association», explique-t-il.

Le geste posé par l'administration du Collège de Sorel-

Tracy est d'autant plus grave que depuis plus d'un an, elle refuse de reconnaître l'association étudiante.

La loi 32 a été le prétexte qui a permis au Collège de remettre en question la représentativité de l'association.

La loi 32, dite «loi sur l'accreditation et le financement des associations étudiantes», adoptée il y a maintenant plus de deux ans, impose de nombreuses règles pour la reconnaissance des associations étudiantes. À l'époque, plusieurs d'entre elles s'étaient opposées à l'adoption de la loi et continuent aujourd'hui à exiger son abrogation.

Pour déménager l'AGECST, l'administration du Collège de Sorel-Tracy a procédé unilatéralement, refusant de discuter de la question avec les porte-parole de l'association. «C'est sans notre accord qu'on a changé notre local. Dans une lettre que nous avons fait parvenir au directeur des services aux étudiants nous avons clairement exprimé notre refus de déménager sans qu'il y ait eu auparavant de véritables discussions entre les deux parties. L'administration en a fait fi. Nous aurons à évaluer dans les prochains jours comment nous réagirons. Pour l'instant, nous tâchons de voir jusqu'où peut aller la mauvaise foi de l'administration. Il semble qu'elle soit plus 'importante' que nous le

croions», constate le représentant étudiant.

Pour Claude Dionne, membre du Conseil exécutif de l'ANEQ et originaire de Sorel, l'attitude de l'administration du Collège de Sorel-Tracy est des plus inacceptables. Les étudiantes et les étudiants ne sauront tolérer encore bien longtemps qu'on s'attaque ainsi à

leur droit d'association. «L'administration est tellement bornée qu'elle a même tenté d'empêcher la diffusion du dernier numéro du *québec ÉTUDIANT* souligne le porte-parole de l'ANEQ». «Après le droit d'association, on veut maintenant nier le droit d'information, continue-t-il. Qu'est-ce que ce sera après?»

Certes à l'heure actuelle, il est assez difficile de prévoir ce qui attend l'association étudiante dans les prochaines semaines. Chose certaine, les récents gestes de la direction du CEGEP n'auront pas pour effet de réduire les tensions qui étaient déjà assez fortes, bien au contraire.

## Le RAJ appelle à une ligne de piquetage à l'assemblée des jeunes péquistes

Encore une fois, les ambitions électorales du Parti Québécois et des Libéraux les conduisent à rechercher, avec une avidité scandaleuse, le vote des jeunes, et à déployer tous les moyens dont ils disposent pour «accrocher» la jeunesse au chariot de la politique bourgeoise. Pour ce faire, les Libéraux ont choisi de dissimuler leur programme réactionnaire derrière le paravent des revendications de la jeunesse (la parité dans l'aide sociale, la gratuité scolaire, etc.). Pour sa part, le Parti Québécois tient à tout prix à intéresser les jeunes aux péripéties de la course à la présidence qui se déroule présentement, de manière à semer l'illusion qu'un nouveau chef, muni d'une nouvelle attitude à l'intérieur d'un parti renouvelé (!), pourra satisfaire les aspirations de la jeunesse.

Toute cette effervescence est inadmissible. Il y a quelques semaines, la commission jeunesse du Parti Libéral, en réunissant son Congrès, a cherché à donner l'impression qu'en



1985, la jeunesse du Québec est massivement libérale.

Le 14 septembre prochain, ce sera au tour des jeunes du PQ à aller de l'avant dans cette mascarade. À l'occasion d'une assemblée qu'ils organisent cette journée-là au CEGEP du Vieux-Montréal, ils vont vraisemblablement tenter de dégager parmi les six candidats-es à la présidence, celui ou celle qui pourra devenir leur porte-parole et mener la bataille au nom des jeunes contre Robert Bourassa! Quelle fumisterie.

Comment croire un seul instant que l'un-e ou l'autre de ces candidats-es a l'intention sincère de retraiter sur les politiques anti-jeunes du gouvernement

du Parti Québécois? Entre l'extrême-droite à la Bertrand, la nostalgie de l'Union Nationale d'un Johnson ou la social-démocratie révisée des Marois et Lalonde, il n'y a aucune place pour les revendications légitimes des jeunes.

Le Regroupement autonome des Jeunes (le RAJ) a décidé lors de son récent Congrès, d'intervenir dans la course à la direction du PQ. C'est ainsi qu'il organise une ligne de piquetage devant l'assemblée du PQ le 14 septembre. La lutte contre le chômage, la pauvreté et contre la discrimination dans l'aide sociale nous tient à coeur pour laisser à une poignée de jeunes qui ont le goût du pouvoir péquiste le soin de la mener hypocritement.

Tous-tes les jeunes qui sont contre le PQ et ses politiques anti-jeunes doivent participer à la ligne de piquetage, sous la bannière du RAJ, samedi le 14 septembre à 18h00, devant le CEGEP du Vieux-Montréal.

Patrice Legendre

## À ST-HYACINTHE

## Une victoire importante pour l'association étudiante

par Pierre Beauregard

St-Hyacinthe (PEQ) — L'association étudiante du CEGEP de St-Hyacinthe retrouve la gestion des services aux étudiants. Suite aux pressions de l'assemblée générale étudiante, le Conseil d'administration du Collège a décidé, à l'unanimité, de redonner à l'association la partie «socio-culturel» de son budget perçu en début d'année à même les frais spéciaux.

L'association voit donc son budget augmenté de 12,90 \$, ce qui le porte à 27,90 \$ par étudiant ou étudiante. Le Collège conserve tout de même l'administration des fonds réservés aux activités sportives, à l'infirmerie, au service d'orientation, etc, ce qui représente un montant de 18\$.

On se souviendra qu'au début des années 70, les associations étudiantes du Québec administraient tout l'argent de leurs membres. Cependant, progressivement les administrations ont récupéré les fonds

destinés aux associations étudiantes, si bien qu'en 1980, l'ensemble des administrations (sauf quelques rares exceptions) avaient repris la gérance des frais spéciaux en totalité. Le ministre de l'Éducation avait même publié des directives à l'endroit des directeurs des services aux étudiants les avisant de ne pas laisser aux étudiantes et étudiants la gérance des frais spéciaux.

Le 12,90\$ représente le montant accordé au comité de vie étudiante (C.V.E.), comité bipartite mis sur pied par l'AECSH et le Collège, il y a quatre ans. Ce comité a la charge d'organiser les activités socio-culturelles. Le Collège continuera d'y déléguer deux représentants ou représentantes, toutefois le C.V.E. sera maintenant sous l'entière responsabilité de l'AECSH. Pour Jean Fournier de l'exécutif de l'AECSH, «cette victoire constitue un gain important pour les membres de l'association étudiante».

## Chômage étudiant

## DES STATISTIQUES ACCABLANTES

par Philippe Boudreau

Montréal (PEQ) — La Fédération Canadienne des Étudiants (FCE) vient de rendre publique une étude révélant que les statistiques de chômage compte maintenant 19,000 étudiants-es de plus que l'an dernier. Ceci porte à 178,000 le nombre d'étudiants-es privés-es d'emploi cette année.

Pour la FCE, ces statistiques démontrent l'incapacité du gouvernement conservateur à faire face au chômage étudiant. Selon la Fédération, «les programmes fédéraux

d'emplois d'été ont très peu fait pour soulager les problèmes des étudiants-es. Certaines failles du programme *Défi 85* sont évidentes: alors qu'entre mai et juin 1984 le nombre d'étudiants-es privés-es d'emploi d'été diminuait dans neuf provinces sur dix, il augmente significativement pour la même période en 1985 dans la plupart de celles-ci.»

La FCE fait également remarquer qu'avec *Défi 85*, un grand nombre d'étudiants-es ont travaillé moins de 16 semaines durant l'été. Pour ceux-ci et celles-ci, cela veut

dire qu'ils et elles seront incapables d'atteindre la contribution minimale exigée par le gouvernement dans le cadre des Prêts et bourses que celui-ci considère acquise de manière systématique, que l'étudiant-e ait travaillé ou non.

«Certains étudiants, cette année, seront dans l'impossibilité de retourner à l'école tandis que d'autres seront encore plus dépendants des prêts et bourses du gouvernement», conclut la porte-parole de la FCE, Mme Barbara Donaldson.



EN CONGRÈS LE RAJ EN CONGRÈS LE RAJ EN CONGRÈS LE

# Le RAJ se donne un plan d'a

## ■ LES ÉTATS GÉNÉRAUX

par Claude Dionne

Les États Généraux de la jeunesse se tiendront au début du mois de décembre. Ils seront organisés en fonction de rassembler massivement les membres des organisations combattives de la jeunesse, des syndicats et des groupes populaires et féministes impliqué-e-s dans la lutte pour l'emploi.

Les États Généraux devront formuler des perspectives de luttes et d'actions communes. Le RAJ y proposera d'ailleurs une grève générale de 24 heures pour le mois de mars.

C'est là l'essentiel de ce que les délégué-e-s présent-e-s au cinquième Congrès du RAJ ont voté concernant ce qui doit être

une «assemblée générale des jeunes». Pour le Congrès, les États Généraux doivent mettre de l'avant des luttes susceptibles d'élargir la mobilisation et de développer un véritable rapport de force.

Ainsi, le RAJ s'est donné comme priorité de lutte, le plein emploi, ce qui comprend la réduction de la semaine de travail sans perte de salaire et de droits. La lutte pour la parité dans l'aide sociale s'inscrit aussi dans ce sens. Les délégué-e-s ont majoritairement convenu que la question de l'emploi peut rallier tous les secteurs de la jeunesse et ainsi contribuer à l'unifier.

Un débat sur l'action politique autonome aurait pu avoir

lieu lors de ce Congrès. Les participantes et participants ont cependant décidé qu'il serait plus sain de tenir un Congrès spécial sur cette question. De l'avis de la plupart des délégué-e-s, c'est dans ces conditions qu'on pourra mener à bien les discussions. Le Congrès spécial aura donc probablement lieu en octobre, à une date que fixera le comité de coordination national.

### Des priorités organisationnelles

Le cinquième Congrès du RAJ a aussi été l'occasion pour les participantes et participants de définir une base de statuts et règlements. Ont été précisées des questions comme les cartes de membres (\$2/année), l'autonomie des régions (qui devront, dans la mesure de leurs moyens et tout en respectant leurs spécificités et orien-

tations régionales, essayer d'appliquer les mandats du Congrès), le fonctionnement des RAJ locaux, etc. Le point sur le caucus autonome des femmes du RAJ a été mis en dépôt parce qu'il soulevait de nombreux débats et que les délégué-e-s ne voulaient pas «liquider» cette question cruciale. D'ailleurs, l'ensemble des statuts et règlements adoptés sont provisoires et devront être relégués à un comité qui aura pour mandat de les clarifier, d'aller chercher les points de vue des différentes régions et ramener les résultats de cette enquête au prochain Congrès, où ils seront rediscutés.

Priorités organisationnelles, cela signifiait aussi pour les «congressistes» la mise de l'avant de campagnes d'adhésion et de financement. Ces campagnes doivent permettre d'élargir et de développer encore plus le RAJ.

Un principe important a été voté pour toutes activités où des coûts de transport s'imposent, à savoir que les coûts soient distribués uniformément entre les différentes régions et organisations, cela pour éviter de défavoriser les régions éloignées. Les autres questions à caractère financier n'ont pas pu être discutées parce qu'elles nécessitaient des discussions très en profondeur, ce qui était impossible pour les participantes et participants sans un document sérieux à l'appui.

### Les dates importantes

Bien entendu, les personnes présentes au Congrès ont voté de participer aux manifestations pacifistes du 19 octobre, organisées en régions par la coalition «Un F-18 pour la paix». Le RAJ s'impliquera aussi activement aux manifestations féministes du 8 mars

## CINQ INVITÉS-ES PRENNENT LA PAROLE

par Michelle Emond

Quatre militants-es et un éditorialiste étaient invités-es à prendre la parole lors du 5e Congrès du RAJ. Ces moments furent les seuls à réunir dans un même élan, les différentes tendances présentes au sein du RAJ.

Jean-Claude Leclerc, ex-éditorialiste au journal *Le Devoir*, a ouvert le bal au tout début du Congrès. Ses paroles furent celles d'un homme ayant vu naître et mourir de nombreuses organisations de masse et il n'a pas été sans mettre en garde les délégué-e-s contre les media qui peuvent autant «faire que défaire» une organisation.

Madeleine Parent, pour sa part, a brossé un tableau du premier Congrès des Jeunesses Canadiennes, tenu à Montréal à la fin des années 30. Si la société a évolué dans une certaine mesure, les luttes, notamment celles sur le plein emploi, sont restées les mêmes. Militante syndicale de longue date, Mme Parent n'a pas manqué de souligner le peu de place qu'occupent les femmes sur le marché du travail, encore aujourd'hui.

L'allocation prononcée par une jeune sandiniste, Yvette Araous, fut, et de loin, la plus appréciée du Congrès. Elle a décrit succinctement les nombreuses et

bénéfiques améliorations sociales qu'a connues le Nicaragua depuis la révolution en 1979. Elle a remercié tous et toutes les jeunes québécois-es de l'appui qu'ils-elles apportent aux jeunes sandinistes qui se battent encore dans les tranchées pour la liberté du peuple du Nicaragua, contre l'impérialisme américain.

Robert Cadotte travaille à la CSN sur la question de la paix et du désarmement. Démontrant l'importance du désarmement pour l'avenir du monde, M. Cadotte a surtout parlé de la campagne mise de l'avant par la coalition «Un F-18 pour la paix». Cette campagne vise à forcer le gouvernement à consacrer à la création d'emplois les 62 millions de dollars qu'il utilise pour l'achat d'un avion du type F-18.

Enfin, Mario Pena, membre de l'AGEUS (Association Générale des Étudiants Universitaires du El Salvador), a décrit la situation en Amérique Centrale, et plus particulièrement celle que vit le peuple salvadorien, aux prises avec le régime répressif du président Duarte.

Si le Congrès du RAJ s'est terminé sur une note discordante, le passage de ces cinq invités-es a soulevé l'enthousiasme unanime de tous et toutes les délégué-e-s et observateurs-trices présents-es.

## Ce que l'ANEQ a

Comme toutes les organisations nationales membres du RAJ, l'ANEQ avait droit au dernier Congrès du RAJ à deux votes. Ses deux délégués étaient Claude Dionne et Jean-Pierre Paquet, tous deux membres du Conseil Central de l'ANEQ. LE QUÉBEC ÉTUDIANT présente ici les grands axes qui ont guidé l'intervention de l'ANEQ lors du Congrès.

Tout d'abord, l'ANEQ a présenté son bilan (lire les extraits en page 6) dans lequel des acquis importants sont tirés des derniers mois. Pour l'ANEQ, le travail effectué jusqu'à maintenant est généralement positif, cependant, cela n'empêche pas que beaucoup encore reste à faire. L'ANEQ a particulièrement soulevé, reprenant en cela le mandat qu'elle avait eu à son 18e Congrès au printemps dernier, la question de la démocratie au RAJ. (voir texte en page 6) Il ne s'agissait pas ici de s'attaquer à qui que ce soit mais plutôt de lancer une discussion sur les différents fonctionnements possibles au RAJ. L'ANEQ a tâché de faire ressortir l'importance d'avoir un fonctionnement clair connu de toutes et tous.

En ce sens, l'ANEQ a inter-

venu pour que soit définie une base minimale de statuts et règlements en sachant très bien qu'il était impossible de régler définitivement cette question en quelques heures seulement.

L'ANEQ s'est en général aussi montrée en accord avec les États Généraux tels qu'ils ont été votés, bien qu'elle ait défendu qu'ils se tiennent en deux parties, une première en novembre et une seconde en janvier. Pour l'ANEQ, il fallait les retarder le moins possible.

L'ANEQ juge également que le plein emploi est une perspective intéressante. Pour l'ANEQ aussi, la question de l'emploi peut rallier beaucoup de jeunes.

L'ANEQ était également d'accord pour que le RAJ rouvre le débat sur l'action politique autonome. Ayant des positions de Congrès à ce sujet, l'ANEQ ne peut que se réjouir de voir le RAJ entamer un tel débat.

L'ANEQ appuie également la campagne d'adhésion du RAJ. Elle juge essentiel d'intervenir pour promouvoir le RAJ. L'ANEQ amènera là où elle est présente l'adhésion au RAJ.

Finalement, l'ANEQ était

globalement en accord avec le programme présenté par MM. Alain Bissonnette, André Querry et Mario Mercier.





RAJ EN CONGR

action

1986 ainsi qu'aux manifestations du premier mai qui, cette année, marqueront le centenaire des événements sanglants du premier mai 1886 à Chicago.

#### Solidarités internationales

Il a été convenu que la RAJ appuie et participe à l'organisation des tournées de la jeunesse sandiniste du Nicaragua et des jeunes Sud-Africains et Sud-Africaines. Le RAJ compte appeler les jeunes du Québec à participer aux activités de ces tournées et possiblement, organiser des assemblées publiques en certains endroits.

Somme toute, le plan d'action devra permettre au RAJ d'intervenir sur de nombreuses questions et ainsi, être susceptible de rejoindre bon nombre de jeunes à travers tout le Québec.

voté

L'ANEQ est d'avis que le programme avance des perspectives intéressantes que nous nous devons de discuter.

INSATISFACTION,  
aux-tu...  
là!



## LES ÉLECTIONS À L'EXÉCUTIF

# Deux équipes, deux visions

Deux équipes, représentatives des tendances internes au RAJ se sont disputés les postes de l'exécutif lors du 5e congrès du Regroupement Autonome des Jeunes. Ces équipes divergent sur de nombreux points tels la nécessité de statuts et règlements, l'organisation du travail ou l'intervention par le biais de l'action politique autonome. C'est l'équipe composée par André Querry, Alain Bissonnette et Mario Mercier qui compose le nouvel exécutif du Regroupement Autonome des Jeunes, Simon Martel, Philippe Marquis et Thomas Kearns s'étant retiré suite au départ de certains militants et certaines militantes provenant principalement des régions de Rouyn-Noranda, de Thedford Mines et de Montréal. Le Québec Étudiant a rencontré deux représentants de ces équipes et leur a demandé principalement leurs réflexions sur leurs candidatures et le congrès. (Propos recueillis par François Giguère)

## ■ La démocratie au RAJ est importante

Alain Bissonnette s'est présenté avec André Querry et Mario Mercier à l'exécutif du Regroupement autonome des jeunes. Ils ont tous été élus presque à l'unanimité. Ancien militant étudiant de Victoriaville, maintenant résident de Montréal, Alain Bissonnette nous livre ici quelques-unes de ses réflexions sur le Congrès que le RAJ tenait du 30 août au 2 septembre.

À la fin du présent Congrès quel bilan en faites-vous?

Malgré le départ de deux régions, nous pouvons nous permettre de dresser un bilan assez positif. Les délégués-és ont adopté, entre autres, un plan de travail qui permettra au RAJ d'avoir une organisation plus efficace mais fera surtout de sorte que le membership s'élargisse grâce à des structures telles que des comités de base. Le RAJ a aussi adopté un plan de travail qui correspond à une progression des moyens d'action comme une participation aux manifestations du 19 octobre sous le thème un «F-18 pour la paix», ainsi qu'à la manifestation du 8 mars portant sur les revendications des femmes. Nous avons également adopté des moyens d'intervention que nous mettrons de l'avant lors de la campagne au leadership du Parti Québécois afin de dénoncer les politiques de



Mario Mercier, Alain Bissonnette et André Querry sont les trois candidats élus.

ce dernier. Nous avons fixé la date de la tenue des États Généraux sur l'emploi pour le mois de décembre prochain. Nous sommes conscients et conscientes que si nous voulons réussir nous devons rejoindre davantage la jeunesse mais nous sommes confiants et confiantes que nous réussirons.

Selon vous qu'est-ce qui vous différencie le plus de l'autre équipe?

Nous tenions particulièrement à ce que les États Généraux se tiennent en 1985 ce qui n'était pas la vision de l'autre équipe. De plus nous croyons avoir une conception du travail plus ambitieuse. Nous avons également mis beaucoup d'emphasis sur l'importance de la démocratie au RAJ, ayant été à même de constater par le passé que cette question laissait à désirer.

Qu'est-ce que vous considérez comme étant les décisions les plus importantes que le congrès ait prises?

Probablement le changement de méthode pour mettre de l'avant afin de les gagner nos revendications. Les moyens que nous nous sommes donnés afin de regrouper plus de membres autour des 5 principaux axes de revendications et l'adoption de statuts et règlements permettant au RAJ d'avoir un fonctionnement plus défini, ce qui était sérieusement désirer. Également la volonté d'avoir un mode de fonctionnement autonome rendant ainsi le RAJ entièrement libre de toutes pressions extérieures. Finalement la décision de tenir les États Généraux en décembre 1985 et l'ouverture d'un débat sur l'action politique autonome permettra au RAJ d'étoffer son argumentation et de mettre de nouveaux modes d'interventions de l'avant.

Suite à votre élection, quelles seront vos priorités?

Nous voulons consolider la base en augmentant considérablement le nombre de jeunes participant aux activités et prenant part au processus décisionnel de leur organisation de façon à poursuivre la lutte jusqu'à rendre victorieuse les revendications de la jeunesse.

## ■ Notre divergence: la méthode de travail

Simon Martel était candidat à l'exécutif du Regroupement Autonome des Jeunes. Après la scission, M. Martel fut le seul des trois candidats de son équipe à revenir sur le plancher du Congrès. Pendant la période de mises en candidatures, Simon Martel expliqua, au nom de l'équipe dont il était membre, les raisons pour lesquelles ils se retiraient. Si je me présente, je ne représente plus rien, a-t-il dit. Il affirma, malgré son retrait, sa volonté de continuer à travailler au RAJ. LE QUÉBEC ÉTUDIANT l'a rencontré.

Quel bilan faites-vous du 5e congrès du RAJ?

Les enjeux du congrès étaient capitaux, surtout la construction d'une organisation de masse de la jeunesse qui devait passer par la mise sur pied de comités de base du RAJ dans les écoles, les lieux de travail. Nous devions aussi construire les États Généraux de la jeunesse, afin que cette couche de la population se donne un plan d'action commun. Malheureusement, les problèmes internes, tels l'adoption des statuts et règlements ou la question de l'action politique ont exacerbé les tensions et créer l'éclatement.

Selon vous, qu'est-ce qui vous différencie le plus de l'autre équipe?

La méthode de travail ainsi que la vision de la construction des États Généraux sont divergentes. Mais surtout la question de l'action politique nous sépare les uns des autres. Personnellement, je crois que l'unité des forces de la jeunesse doit se faire avant de nous lancer dans ce type d'action.

Pourquoi vous êtes-vous présenté à l'exécutif du RAJ?

Principalement pour continuer le travail dans la même lignée que dans le passé tout en tenant compte des erreurs commises dont l'imposant plan d'action que nous nous étions donné n'était pas la moindre puisque celui-ci nous a empêché, dans une certaine mesure, de mettre des efforts sur la construction du RAJ. Nous étions trois personnes prêtes à travailler ensemble pour mener à terme les revendications du RAJ.

Pour vous, quelles sont les décisions les plus importantes que le

congrès a voté?

La question des finances qui était loin d'être résolue a été référée au comité de coordination national. C'est une décision fort sage puisque la question est très complexe et nécessite un plus grand travail de déblayage pour un financement adéquat. La défi-



Thomas Kearns, Philippe Marquis et Simon Martel ont retiré leurs candidatures.

niton et les relations entre le caucus autonome des femmes et le RAJ seront également rediscutées en comité de coordination national. Ces deux questions fort épineuses étaient loin d'être résolues et je crois que le meilleur choix qu'ait fait le Congrès est de les référer au comité de coordination.

Quelles perspectives d'avenir voyez-vous pour le RAJ?

Le RAJ devra se construire, ce qui pourra se faire par la constitution des comités de base. Par contre, il ne faut pas s'attendre à revoir les régions de Thedford Mines et de Rouyn-Noranda au sein du RAJ.



# RAJ EN CONGRÈS LE RAJ EN CONGRÈS LE RAJ EN CONGRÈS

## L'ANEQ AU CONGRÈS DU RAJ

### «IMPULSER LA RÉVOLTE» NE SUFFIT PAS

Lors du dernier Congrès du RAJ, l'ANEQ a été appelée à présenter un bilan. LE QUÉBEC ÉTUDIANT reproduit ici de larges extraits de ce document.

Il nous apparaît que les derniers mois ont surtout vu se développer au RAJ une tendance qui s'appuie essentiellement sur des «actions-media». Pour cette tendance, les mobilisations massives sont passées de mode et manquent «d'originalité», et de toutes façons ne nous permettent plus de gagner nos revendications. Il faut passer à autre chose.

Un rapide bilan des derniers mois nous permet de préciser cette vision du RAJ.

(Par exemple), il y a la Grande Marche du RAJ pour l'emploi. À un certain moment, le chiffre de 5 000, voire 10 000 jeunes a été lancé. Pourtant le 15 juin, il y avait à peine 1 000 marcheuses et marcheurs sur Montréal. Un (autre) insuccès (de ce genre), voilà qui devrait suffire pour condamner définitivement les actions de masse. Nous ne le pensons pas. Il ne faut pas simplement faire un bilan négatif de la Grande Marche et plutôt en tirer des acquis très importants.

Tout d'abord, plus de jeunes se sont mobilisé-e-s lors de cette seule journée que pendant toutes les actions directes réunies. Et non seulement la mobilisation a-t-elle été plus imposante mais encore faut-il noter que la Grande Marche a permis la diffusion sur de larges

bases de la plate-forme de revendications du RAJ, de ses analyses, et d'une façon plus générale, a pu contribuer au développement du RAJ.

Des erreurs ont cependant été commises, reconnaissons-le.

Lorsque le RAJ «utilise» les media, il s'encombre en fait d'un intermédiaire peu fiable, qui peut, à tout moment, cesser d'être favorable à nos revendications et plutôt les dénoncer virulement. Si alors le RAJ n'a pas vu à développer ses propres moyens pour atteindre les gens qu'il vise, nous nous retrouvons dans une position de faiblesse.

Le bilan des actions du RAJ doit donc faire ressortir un constat de tout premier ordre: il est faux de croire que la mobilisation de la jeunesse québécoise dépend exclusivement de la visibilité du RAJ dans les media.

Le RAJ ne doit pas renoncer à rejoindre directement les jeunes. C'est de cette façon qu'il est possible de faire partager par le plus de gens notre analyse et nos revendications. C'est en se mobilisant en grand nombre que nous diffusons notre discours, contrairement aux actions-media qui n'attirent l'attention que sur un événement ponctuel.

Mettre de l'avant des actions uniquement pour «faire parler» du RAJ, actions qui demandent peu de préparation, constitue, somme toute, une fuite en avant.

On refuse alors de travailler à des mobilisations d'envergure. Certaines et certains souligneront qu'elles n'amènent généralement aucun gain à court terme. C'est peut-être vrai. Mais c'est ce type de mobilisation qui est le plus susceptible, à moyen et à long terme, de faire mal à l'État.

Si aujourd'hui, nous nous questionnons sur le type d'action que



Jean-Pierre Paquet était délégué de l'ANEQ au cinquième Congrès du RAJ

doit prôner le RAJ, c'est un peu parce que, justement, nous n'avons jamais vraiment discuté de ce qui peut nous permettre de gagner nos revendications.

Cela pose aussi la question des revendications que le RAJ doit prioriser. Jusqu'à aujourd'hui, l'accent a été essentiellement mis sur la parité dans l'aide sociale

pour les moins de trente ans. C'est là une position correcte, certes, mais qui n'est toutefois pas une fin en soi. Il faut aussi mettre de l'avant des revendications susceptibles de rejoindre directement l'ensemble des jeunes, comme le droit au travail, par exemple, qui est un axe de notre plate-forme que, trop souvent, nous secondarisons.

Et puis, soyons clair-e-s là dessus: nos revendications nous ne les gagnerons pas toutes seules et tous seuls.

L'ANEQ s'inscrit en faux contre cette tendance qui, au sein du RAJ, met tout en oeuvre pour provoquer une rupture avec le mouvement syndical. Il faut, pour faire progresser nos luttes, que toutes les forces de changement social unissent leurs efforts et travaillent à des objectifs clairement définis.

Globalement, des deux dernières années, nous pouvons faire, au RAJ, un bilan tout de même assez positif. Le RAJ a posé des jalons importants qui doivent nous permettre de progresser vers la victoire. Nous devons cependant être bien conscientes et conscients que beaucoup reste encore à faire.

Le RAJ doit se développer toujours plus et être un instrument entre les mains de la jeunesse québécoise pour canaliser toutes sa force de mobilisation.

Il serait malheureux que le RAJ se contente de simplement impulser la révolte...

## LE CONGRÈS EN BREF

C'est à Verdun que se tenait, du 30 août au 2 septembre 1985, le 5e Congrès du Regroupement autonome des jeunes. Le Congrès qui est l'instance suprême du RAJ, regroupait 52 délégués et déléguées élu-e-s en assemblées générales régionales selon un mode de représentation proportionnel au membership des différentes localités ou régions membres du RAJ. La plus grosse délégation était celle de Montréal avec 14 délégué-e-s, suivie par Québec et Rouyn, 8 délégué-e-s chacune. La délégation de Sherbrooke était composée de 7 délégué-e-s, 6 provenaient des Laurentides, Thedford Mines avait délégué 4 représentant-e-s et la Rive-Sud de Montréal, 3.

Pendant les quatre jours qu'a duré le Congrès, les délégué-e-s se sont penché-e-s sur plusieurs questions telles les statuts et règlements, le plan de travail pour les mois à venir, la question-femmes, les finances, les bilans des régions et organisations membres et évidemment le rapport du comité de coordination national qui est l'instance décisionnelle entre les congrès du RAJ.

## L'arbitraire et la désorganisation font fuir le monde

Le 18e Congrès de l'ANEQ avait mandaté le Conseil Central pour produire un texte sur la démocratie au RAJ qui présenterait les insatisfactions de l'ANEQ. LE QUÉBEC ÉTUDIANT reproduit ici intégralement ce document. Le texte déposé au Congrès du RAJ présentent un bilan des deux dernières années.

Depuis le 2e congrès, l'ANEQ n'a ménagé aucun effort pour convaincre le RAJ de l'importance de se doter de réels statuts et règlements. Encore aujourd'hui, nous soutenons qu'il s'agit là d'une condition importante pour le développement d'une véritable démocratie au RAJ.

La démocratie est à ce point malade, croyons-nous, que l'ANEQ a

choisi de consacrer une partie importante de son bilan à cet aspect. Le problème en est un de structure, de fonctionnement, d'attitude.

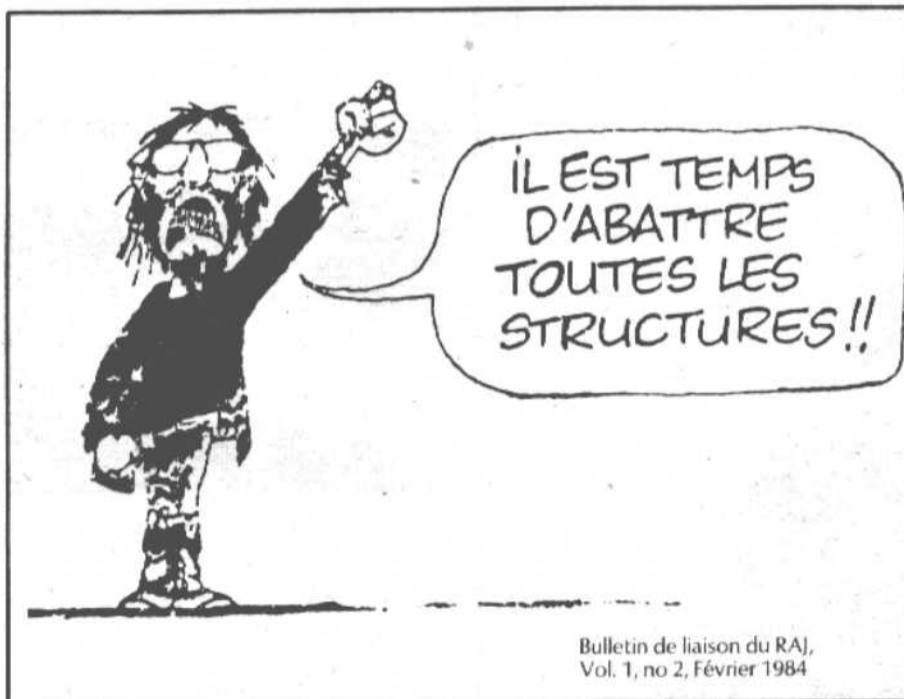
Notre critique pourrait être jugée sévère, mais nous croyons que le RAJ doit assumer d'avoir toléré trop d'abus et d'erreurs avant d'en arriver à accepter de débattre la timide proposition de statuts et règlements à l'ordre du jour de ce congrès.

Il est fort à propos, pour débiter, de signaler que les textes déposés à ce congrès ne sont pas conformes à ceux adoptés par le comité de coordination, sans compter que le thème même du congrès a été modifié sous l'initiative de l'exécutif.

On peut toujours invoquer, pour tenter de justifier la correction qu'ont subie les textes, la volonté

d'améliorer la syntaxe ou encore les conditions difficiles dans lesquelles s'est tenu le Co. Co. Mais cela ne suffit pas à expliquer les dizaines de modifications apportées et surtout que les amendements votés en Co. Co. ne se retrouvent pas dans les présents textes. Leur sens s'en trouve profondément changé.

Nous jugeons également tout à fait anormal que le choix des RAJ locaux ayant droit de vote au congrès relève de l'exécutif. Le problème prend bien sûr racine dans le fait que le RAJ n'ait aucune définition de ce qu'est un RAJ local mais il est tout de même inconcevable que le congrès ne soit pas la seule instance habilitée à juger, sur la base de critères définis, de la recevabilité d'un RAJ local, comme c'est le cas pour un groupe national, comme entité ayant droit de



L'ANEQ s'inscrit en faux contre ceux et celles qui prétendent que les statuts et règlements, les procédures, les règles de fonctionnement font fuir le monde.

vote. Dans la même foulée, des mesures doivent être prises pour que ne se répète la présence, aux congrès ou aux Co. Co., de délégué-es

dont la légitimité est douteuse, lorsqu'il ne s'agit pas de fausse représentation.

(lire la suite en page 7)



## LE RÉGIME DE PRÊTS ET BOURSES

## Les parents réclament le statut d'indépendance à 18 ans!

par Guy La Rochelle

Dans un mémoire présenté au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) réclame le statut d'indépendance à 18 ans pour le régime des prêts et bourses. Cette recommandation des parents se rapproche de celle de l'ANEQ qui, elle, réclame l'abolition du statut de dépendance pour toute candidate ou tout candidat poursuivant des études post-secondaires. Le mémoire de la COFAQ rejoint l'ANEQ aussi à plusieurs autres points de vue.

Le communiqué de la COFAQ, accompagnant le mémoire, affirme que: «Le programme des prêts et bourses doit cesser d'infantiliser indument les étudiants». C'est aussi la position que défend en d'autres termes, et ce, depuis plusieurs années. L'ANEQ réclame l'abolition du statut de dépendance au niveau post-secondaire. La COFAQ réclame aussi que l'étudiante ou l'étudiant marié-e et sans enfant soit reconnue comme célibataire (mais indépendante). Cette revendication, bien qu'elle ne soit pas clairement défendue par l'ANEQ, vise à éviter le «chantage marital» liant une personne sans revenus (plus généralement la femme) à l'autre qui travaille. Cette revendication touche plus particulièrement nombre de femmes qui auraient, ainsi, une certaine autonomie financière dans leur démarche d'étudiante.

Le mémoire de la COFAQ affirme, entre autres, que: «La

société du Québec a fait le choix de favoriser l'instruction jusqu'au niveau collégial et universitaire pour le plus grand nombre possible de ses membres. Elle ne doit pas ensuite faire porter la plus grande part du fardeau financier, engendré par ce choix, aux familles dont les membres poursuivent des études, mais plutôt diminuer la pénalisation économique que vivent ces familles». L'ANEQ est tout à fait d'accord avec cette affirmation qui sous-tend l'ensemble des revendications défendues par l'ANEQ à ce sujet.

Toutefois, la COFAQ défend aussi des positions opposées à celles de l'ANEQ dont la plus importante traite de l'endettement. Alors que l'ANEQ réclame l'abolition de l'endettement, la COFAQ, elle, considère qu'il doit être maintenu et offert à toutes et tous mais avec un maximum de 2 000\$. La COFAQ maintient aussi le principe, défendu par le ministre comme mesure d'incitation au travail, de la contribution minimale, ce qui pénalise les étudiantes et étudiants qui ont peu ou pas gagné durant l'été, sauf pour les parents chargés d'enfant.

La COFAQ développe aussi d'autres sujets touchant plus particulièrement les chargé-es de famille et les sommes qui leur sont attribuées par les prêts et bourses. Ce mémoire de la COFAQ est la première étude et la première prise de position du genre qu'elle entreprend sur les conditions financières des étudiantes et étudiants. Elle entend aussi se prononcer ultérieurement en ce

qui concerne les étudiantes et étudiants de moins de 18 ans.

Le mémoire a été présenté aux associations étudiantes en juin dernier. Il a été envoyé au

ministre Bérubé qui n'avait pas pu se dégager pour recevoir la délégation de la COFAQ. Pourtant, la demande de la Confédération datait du mois d'avril.

Aucune réponse du ministre n'a été diffusée à ce sujet jusqu'à présent, sinon qu'il n'entend pas modifier le régime pour le moment.

## Les cinémas étudiants sont menacés

par Manon Ann Blanchard

Vous étudiez dans un cégep ou une université où oeuvre très probablement un cinéma étudiant. Ce cinéma étudiant, financé par l'association étudiante ou les services aux étudiantes et étudiants, offre, depuis quelques années à la population étudiante des programmations de qualité, permettant à toutes et à tous d'avoir accès, à prix modique, au loisir cinématographique. La grande majorité de ces cinémas sont à but non-lucratif, et sont gérés par des bénévoles étudiant-e-s, ou par des animatrices et animateurs reliés-es à l'institution scolaire. Ces cinémas étudiants sont nés de la volonté d'animer le milieu à l'aide d'un cinéma de qualité, de créer pour les étudiantes et étudiants une structure qui leur permettent de profiter du loisir cinématographique en tenant compte de la réalité économique des étudiantes et étudiants.

Par le projet de règlement portant sur les permis de salles de cinémas qui vient, par définition des types de cinémas étudiants, restreindre

voire détruire l'activité de ceux-ci, ces services sont remis en question. Ce projet de loi vient définir le type de salle de cinéma et son champ d'action. Il appert que la grande majorité des salles étudiantes sont soit des salles parallèles, donc des salles dont la principale activité est le cinéma et qui oeuvrent à but non-lucratif, soit des salles communautaires, c'est-à-dire des salles à but lucratif ou non, dont l'activité secondaire est le cinéma. Pour ce qui est des salles communautaires, il n'y a pas de problème majeur, leur programmation n'étant pas définie à l'intérieur du projet de règlement. Mais dans le cas des salles dites parallèles, donc, une bonne partie des cinémas étudiants, les auditoriums des cégeps étant principalement occupées par ces cinémas, soit au moins une fois par semaine, les restrictions aux possibilités de diffusion sont drastiques.

D'une part les films que pourraient, advenant l'adoption de ce règlement, diffuser les cinémas parallèles doivent être des films dont la qualité

cinématographique est incontestable, des films qui mettent en relief le caractère particulier de la production d'un pays, relativement méconnue au Québec, doit être un film pour lequel un permis de la régie du cinéma est émis depuis au moins un an, un film n'étant pas à l'affiche en même temps dans un des cinémas commerciaux de la ville, etc. Le cinéma parallèle doit présenter exclusivement au moins un de ces types de production.

Ce règlement vient légiférer dans le monde du cinéma en faveur des salles commerciales en leur réservant une part du marché qui a été développée par d'autres intervenantes et intervenants. Cette position du Ministère des affaires culturelles, en la personne de M. Godin, responsable de la régie, vient dans la logique du virage amorcé en faveur des cinémas à but lucratif, présentant un matériel essentiellement commercial. C'est le dix septembre 1985 qu'auront lieu les prochaines consultations gouvernementales.

## La démocratie ne se nourrit pas que de bonne volonté

(suite de la page 6)

Tel qu'il l'a voté lors des congrès précédents, l'ANEQ estime que le RAJ doit définir son membership avec l'aide d'une carte de membre obligatoire. À ce sujet, nous déplorons que le Co. Co. ait contredit cette décision, suivant en cela la proposition de l'exécutif. Il n'est en rien exagéré, à notre avis et à celui des congrès du RAJ, de demander aux individus désirant devenir membre d'apposer leur signature sur une carte attestant leur adhésion à la plateforme du RAJ.

De même, le RAJ aurait intérêt à être plus exigeant envers lui-même quant à la définition d'un RAJ local. Exigences pouvant être contre-balancées par la création d'un statut transitoire tel un «comité de base».

Les procédures d'élections doivent également être clairement définies pour éviter de voir se reproduire, au gré du rapport de force,

des modifications arbitraires. Ainsi, une élection qui procède par candidature ou par «slate» risque de connaître un résultat différent.

Par ailleurs, il est heureux de voir que les assemblées de façon plus généralisée, se déroulent sur la base de procédures établies. Il aura toutefois fallu que des participants-es voient leur droit de parole brimé par des formes «d'animation de discussion» ou certains-es se faisaient dire: «l'autre avant toi l'a déjà dit, on passe à l'autre», ou encore, «t'as pas un mot à dire, t'avais juste à être là à l'action d'hier».

De façon plus générale, nous dénotons une tolérance injustifiée face à des actions se déroulant dans le cadre du RAJ ou au nom du RAJ sans qu'aucune instance n'en ait été saisie. Par exemple, des individus non élus-es se voient informellement confier des man-

dats par des élus-es sans pour autant en être redevables. Des gens ont été rémunérés pour des tâches sans qu'il le soit décidé. D'autres ont profité de l'attention dont bénéficie le RAJ pour lui identifier des actions que les membres du RAJ n'ont pas pu s'approprier démocratiquement. Pour donner un exemple plus significatif d'un «laisser-aller», mettons en doute la pertinence d'imprimer, sur du papier identifié à la Grande Marche, les tracts d'une gréviste de la faim alors qu'il avait été voté de ne lui accorder qu'une assistance technique.

Il nous apparaît que la politique du «fait établi» a fréquemment été utilisée au RAJ. Cela est condamnable, même dans le cas où les instances entérinent le «fait» par la suite, comme cela a été le cas quand à la location du nouveau local du RAJ.

Au niveau des finances, nous

espérons ne pas avoir, un jour, à nous appuyer sur un «scandale» pour justifier plus de rigueur. Par exemple, il n'est pas inutile de définir si les repas font partie des frais de représentation. De plus, tous et toutes conviendrons que les postes budgétaires «divers» et «petite caisse» ne doivent pas comporter la majorité des dépenses annuelles.

Mais comme les finances ont trop longtemps été l'affaire de tout le monde, ce n'est la faute de personne. Le RAJ aurait intérêt à attribuer des postes et des tâches précises aux membres de l'exécutif.

En définitive, l'ANEQ s'inscrit en faux contre ceux et celles qui prétendent que les statuts et règlements, les procédures, les règles de fonctionnement sont des armes bureaucratiques, anti-démocratiques et font fuir le monde.

Ce qui fait fuir le monde, c'est l'arbitraire et la désorganisation. L'objectif devrait être de faire en sorte que les règles de fonctionnement soient connues de tous et toutes et qu'elles soient modifiées au besoin selon, encore là, des règles déterminées.

Notre évaluation de la démocratie au RAJ nous amène à conclure que ce sont ceux et celles qui prônent la souplesse et le non formalisme qui ont profité le plus de la situation. Tout se veut tellement informel et «relax» qu'il s'en dégage une incroyable marge de manoeuvre favorable aux élus-es.

La courte histoire du RAJ démontre que la démocratie ne peut se nourrir que de «bonne volonté». Le RAJ doit se doter de structures et adopter un fonctionnement qui élimineront l'arbitraire et permettront à tous les points de vue d'être exprimés.



# La CEQ lance une Quinzaine-Jeunesse

(BNIR) La Centrale de l'Enseignement du Québec (CEQ) invite ses membres à une large participation à une «Quinzaine-Jeunesse» qui se tiendra dans les institutions scolaires du Québec du 7 au 19 octobre prochains. Les étudiantes et étudiants sont invités à s'impliquer dans la réalisation de cette Quinzaine, qui se veut une contribution de la CEQ dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse.

«Nous voulons donner la parole aux jeunes, leur donner la possibilité de s'exprimer sur leur vécu quotidien et leur permettre de prendre la place qui leur revient», explique Diane Fortin, membre de l'équipe pédagogique de la CEQ. «Il faut intégrer les jeunes à la solution des grands problèmes régionaux, nationaux et internationaux», ajoute-t-elle en substance.

La Quinzaine-Jeunesse est principalement articulée autour du cahier pédagogique que la CEQ vient de publier. Intitulé *La jeunesse, s'engager au-delà des (maux) mots*, ce document de 250 pages propose quelque quarante-six activités parmi lesquelles plus d'une trentaine peuvent être réalisées au niveau collégial.

Ces activités, regroupées en cinq chapitres, abordent différents thèmes qui préoccupent la jeunesse: ouverture au monde des jeunes, la participation, la santé, l'éducation, l'emploi, la situation mondiale, etc.

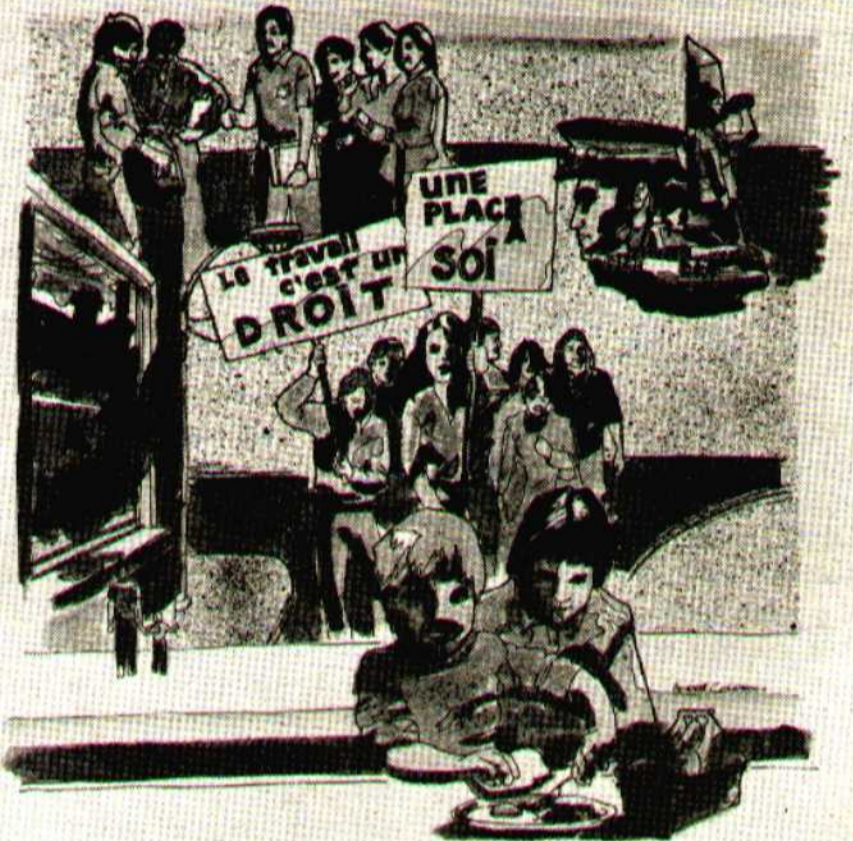
Le cahier pédagogique a été préparé avec la collaboration des travailleuses et travailleurs de l'enseignement et avec la contribution des représentantes et représentants d'organisations de jeunes: l'ANEQ, la JEC, le RAJ, le MECQ, la JOC.

Nous savons que la CEQ a déjà produits des cahiers semblables sur la crise, les droits humains, les rapports hommes-femmes. Cette année cependant, les groupes de jeunes ont été associés d'une façon particulière à la démarche.

«Nous ne pouvons que nous en réjouir», souligne François Giguère, membre du Conseil Central de l'ANEQ. «Il est important de traiter des problèmes des jeunes dans les écoles, les collèges. Cela doit permettre de développer de nouvelles solidarités enseignantes, enseignants et étudiantes, étudiants», précise-t-il.

Le cahier est disponible à la CEQ, 2336 Chemin Ste-Foy, C.P. 5800, Québec, G1V 4E5 (2.50\$ jusqu'au 19 octobre, et 4.00\$ à partir du 20 octobre).

# LA JEUNESSE s'engager au-delà des mots



Centrale de l'enseignement du Québec **CAHIER PÉDAGOGIQUE**

## LA LOI CLAIR DEVANT LES TRIBUNAUX?

# Le front commun pourrait contester la loi 37

par Philippe Boudreau

MONTREAL (PEQ) — Le prochain front commun de négociations dans le secteur public pourrait amener le gouvernement du Québec devant les plus hauts tribunaux du pays en contestant la constitutionnalité de la Loi 37. C'est en essence ce qu'a déclaré à la PEQ le vice-président de la CEQ, M. Raymond Johnston, le 14 août dernier. Pour appuyer ses dires, M. Johnston rappelle que deux jugements, condamnant des gouvernements provinciaux pour avoir décrété des limites de salaires à leurs employés, ont déjà été rendus.

«Avec la Loi 37, non seulement le gouvernement impose une limite dans la masse salariale, mais il refuse à ses employés de négocier ces mêmes salaires. Il les décrète tout simplement», d'affirmer M. Johnston. Advenant que le front commun choisit la «filière juridique» pour s'en prendre à la Loi 37, il est nécessaire selon le vice-président, que ce dernier obtienne, en plus du gain de cause, une injonction contre le gouvernement. Cette injonction interdirait à l'État d'appliquer les dispositions de la Loi 37 et l'obligerait à négocier.

Toutefois, le front commun n'a pas encore été formé. C'est pourquoi M. Johnston précise: «Qui fait partie du front commun déterminera l'avenir des négociations». À la CEQ, on souhaite voir les syndicats non-

affiliés aux trois grandes centrales (Infirmières, fonctionnaires, professionnels, CSD...) participer au front commun. Mais traditionnellement, le front commun n'est composé que de la CSN, la FTQ et la CEQ.

Un premier indice de la ligne d'action du prochain front commun sera connu au lendemain du 28 août, date à laquelle les instances syndicales se réunissent pour préparer leur intervention de l'automne. Le fait que ces dernières choisissent de déléguer ou non leurs représentants-es au Bureau de Recherche sur la Rémunération (L'organisme qui recommandera au gouvernement les échelles de salaire qu'il devra décréter) traduira déjà quelque peu l'attitude du front commun face à la Loi 37.

D'après Raymond Johnston, le travail qu'entreprendra le front commun s'imbriquera nécessairement dans celui entrepris l'hiver dernier par la Coalition pour le droit de négocier. Mais, selon lui, «La Coalition n'a été créée que dans le but de retirer la Loi 37 (Projet Clair). À l'époque, il n'était pas prévu qu'on prolongerait l'existence de la Coalition plus loin que la bataille contre la Loi 37. Il reste à voir comment on pourra associer les syndicats de la Coalition dans les prochaines négociations du secteur public.

Dans l'optique où la Loi 37 constitue un prolongement des décrets de 1982 (lois 105 et

111), il n'y a pas d'urgence pour les employés-es du secteur public à négocier dans le cadre de cette loi. «La Loi 37, d'après le vice-président de la CEQ, devrait amener une détérioration des conditions de tra-

vail et de vie dans les écoles. Elle assure un caractère permanent aux dernières coupures budgétaires. En plus, dans le cadre de la Loi Clair, une bonne partie des conditions de travail se négocie localement, où

les syndicats sont moins forts devant la partie patronale. Elle apportera donc avec elle des règles plus autoritaires de fonctionnement, une régie interne encore plus serrée dans les écoles».

**Le mouvement étudiant québécois : ça vous intéresse? Si oui et si vous désirez encourager une association étudiante nationale et autonome, vous pouvez vous procurer le livre publié par l'ANEQ et qui est intitulé : Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983). Cet ouvrage, qui a nécessité trois ans de recherche, comporte plus de 200 pages et 50 illustrations.**

Pierre Bélanger  
**LE MOUVEMENT ETUDIANT QUÉBÉCOIS : son passé, ses revendications et ses luttes (1960 - 1983)**



Document produit par l'Association Nationale des Étudiantes et Étudiants du Québec

Je désire obtenir ..... exemplaire(s) du livre **Le mouvement étudiant québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)**, au coût unitaire de \$10.00 plus les frais de poste de \$2.00 (coût total : \$12.00).

NOM : .....

ADRESSE : .....

NO. TEL. ....

Pour vous procurer ce document, écrivez à :

association nationale des étudiants et étudiantes du Québec  
1581, rue Dufresne,  
Montréal (Québec) H2K 3J6  
Tél.: (514) 526-5449